

Interpellation de 5 barbouilleurs antipub

Ce jeudi 30 mai 2013, dans la bonne humeur, le collectif des déboulonneurs a barbouillé plusieurs panneaux avec des messages tels que « Stop Pub » et « Publicité Illégale ». Le collectif rappelle que 30% des publicités à Lille sont illégales.

Vers 20h, **trois barbouilleuses et deux barbouilleurs ont été interpellés** par les forces de l'ordre. Après audition pour « dégradation de bien privé », ils sont sortis du commissariat central de Lille vers 23h.

Au cours de cette audition, quatre d'entre eux ont refusé de donner leur ADN. **Ils sont convoqués lundi 3 juin, à 20h, et risquent d'être placés en garde à vue pour refus de prélèvement ADN.**

Les barbouilleuses et les barbouilleurs assument leur action de désobéissance civile, et, de plus, certains refusent, à titre personnel, tout prélèvement ADN. Le fichier national automatisé d'empreintes génétiques (FNAEG), institué en 1998 pour les délinquants sexuels, contient aujourd'hui les profils ADN de deux millions de personnes. Nous ne pouvons pas cautionner cette dérive sécuritaire. Le 25 mars 2013, à Paris, des déboulonneurs parisiens, poursuivis pour des faits similaires (barbouillage et refus de prélèvement d'ADN), ont été relaxés, sans que le parquet fasse ensuite appel. **Les déboulonneurs lillois sont sereins, déterminés, et prêts à aller en justice.**

**Point presse avec les quatre barbouilleurs
refusant de donner leur ADN**

Lundi 3 juin, 19h30

devant le commissariat central de Lille (Porte des Postes)

03 20 91 42 02 (Marion) 03 20 93 87 37 (Alessandro)
deboulonneurs_lille@no-log.org www.twitter.com/debouille

L'affichage publicitaire pollue les esprits, les villes et les paysages : le Collectif des déboulonneurs est en désobéissance civile pour dénoncer ces ravages. Depuis 2005, nous organisons chaque mois des barbouillages et des dégradations non-violentes.

À Lille et ailleurs en France, notre action ne s'arrêtera que lorsque les pouvoirs publics limiteront l'affichage publicitaire à **50 par 70 cm**, comme l'affichage associatif et politique, avec une contrainte stricte de densité et l'interdiction absolue de tout écran lumineux.

En mars 2013, le Tribunal de Paris a relaxé 6 barbouilleurs, évoquant pour la première fois l'état de nécessité. À Lille et partout en France, nous appelons à la mobilisation et à des actions antipub.

